

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	13X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Lettre encyclique, 194. — Réserve dans les rapports avec le monde, 196. — Imprudences aboutissant à l'apostasie, 196. — Remarque, 197. — L'état présent de la question scolaire, 197. — Aux parents et aux enfants, 198. — Pensée, 198. — Angleterre et Transvaal, 198. — Une inexactitude, 201. — L'impérialisme, 201. — Les médecins et l'hypnotisme, 201. — Léon XIII et les journaux catholiques, 202. — L'enfer, 202. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette institution, 205. — Cérémonies religieuses, 207. — Saint Antoine-Marie Zaccaria, 207. — Abrégé de l'histoire du Canada, 208. — Calendrier, 208. — Memento hebdomadaire, 208.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE LÉON XIII

Aux Archevêques, Evêques et au Clergé de France

(Suite)

Ecoutez donc les paroles adressées par le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, au clergé de l'Eglise primitive : "Que tous obéissent à leur Evêque comme Jésus-Christ a obéi à son Père. Ne faites en dehors de votre Evêque rien de ce qui touche le service de l'Eglise, et de même que Notre-Seigneur n'a rien fait que dans une étroite union avec son Père, vous, prêtres, ne faites rien sans votre Evêque. Que tous les membres du corps presbytérial lui soient unis, de même que sont unies à la harpe toutes les cordes de l'instrument" (1).

(1) Omnes episcopum sequimini ut Christus Jesus Patrem. Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum que ad Ecclesiam spectant (S. Ign. Ant. Ep. Smyrn, 8). Quemadmodum itaque Dominus sine Patre nihil fecit. . . sic et vos sine episcopo (idem ad Magn. VII). Vestrum presbyterium ita cooptatum sit Episcopo ut chorda citharæ (idem ad Ephes IV).

Si, au contraire, vous agissiez, comme prêtres, en dehors de cette soumission et de cette union à vos Evêques, Nous vous répéterions ce que disait Notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que "autant qu'il dépend de votre pouvoir, vous détruisez de fond en comble l'ordre établi avec une si sage prévoyance par Dieu, auteur de l'Eglise" (1).

Souvenez-vous encore, Nos chers Fils, que l'Eglise est avec raison comparée à une armée rangée en bataille, *sicut castrorum acies ordinata* (2), parce qu'elle a pour mission de combattre les ennemis visibles et invisibles de Dieu et des âmes. Voilà pourquoi saint Paul recommandait à Timothée de se comporter "comme un bon soldat du Christ Jésus" (3). Or, ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous à ceux qui ont la charge de commander.

C'est bien ici que le zèle intempestif et sans discrétion peut aisément devenir la cause de véritables désastres. Rappelez-vous un des faits les plus mémorables de l'Histoire Sainte. Assurément ils ne manquaient ni de courage, ni de bon vouloir, ni de dévouement à la cause sacrée de la religion, ces prêtres qui s'étaient groupés autour de Judas Machabée pour combattre avec lui les ennemis du vrai Dieu, les profanateurs du temple, les oppresseurs de leur nation. Toutefois, ayant voulu s'affranchir des règles de la discipline, ils s'engagèrent témérairement dans un combat où ils furent vaincus. L'Esprit-Saint nous dit d'eux "qu'il n'étaient pas de la race de ceux qui pouvaient sauver Israël". Pourquoi ? Parce qu'ils avaient voulu n'obéir qu'à leur propres inspirations et s'étaient jetés en avant sans attendre les ordres de leurs chefs. *In die illa ceciderunt sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exierunt in praelium. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israel* (4).

A cet égard, nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior*; aussi ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la sainte Eglise de Jésus-Christ.

(1) Quantum in vobis est, ordinem ab auctore Ecclesie Deo providentissimo constitutum, funditus evertitis (Greg. XVI, Epist. Encycl. 15 Aug. 1832).

(2) Cant. VI, 3.

(3) II Tim II, 3.

(4) I Mach. v. 67, 62.

Si donc, Nos chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Eglise, par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Eglise, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le champ du Seigneur et sèment la division dans son Eglise en attaquant et souvent même en calomniant les évêques " établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu " (1). Ne lisez ni leurs brochures ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son évêque, en face des saints autels, *obedientiam et reverentiam* ?

Par-dessus tout, Nos chers Fils, rappelez-vous que la condition indispensable du vrai zèle sacerdotal et le meilleur gage de succès dans les œuvres auxquelles l'obéissance hiérarchique vous consacre, c'est la pureté et la sainteté de la vie. " Jésus a commencé par faire, avant d'enseigner " (2). Comme lui, c'est par la prédication de l'exemple que le prêtre doit préluder à la prédication de la parole. " Séparés du siècle et de ses affaires (disent les Pères du S. Concile de Trente) les clercs ont été placés à une hauteur qui les met en évidence, et les fidèles regardent dans leur vie comme dans un miroir pour savoir ce qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi les clercs, et tous ceux que Dieu a spécialement appelés à son service, doivent si bien régler leurs actions et leurs mœurs que dans leur manière d'être, leurs mouvements, leurs démarches, leurs paroles et tous les autres détails de leur vie, il n'y ait rien qui ne soit grave, modeste, profondément empreint de religion. Ils éviteront avec soin les fautes qui, légères chez les autres, seraient très graves pour eux, afin qu'il n'y ait pas un seul de leurs actes qui n'inspire à tous le respect " (3).

(1) Act. XX, 28.

(2) Act. I, I.

(3) Cum enim a rebus sæculi in altiorē sublatis locum conspiciantur, in eos tantum in speculum reliqui oculos conjiciunt ex iisque sumunt quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos vitam moresque

Réserve dans les rapports avec le monde

A ces recommandations du saint Concile, que Nous voudrions Nos chers Fils, graver dans tous vos cœurs, manqueraient assurément les prêtres qui adopteraient dans leurs prédications un langage peu en harmonie avec la dignité de leur sacerdoce et la sainteté de la parole de Dieu ; qui assisteraient à des réunions populaires où leur présence ne servirait qu'à exciter les passions des impies et des ennemis de l'Église, et les exposerait eux-même aux plus grossières injures, sans profit pour personne et au grand étonnement, sinon au scandale des pieux fidèles, qui prendraient les habitudes, les manières d'être et d'agir, et l'esprit des séculiers. Assurément le sel a besoin d'être mélangé à la masse qu'il doit préserver de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de perdre toute saveur et de n'être plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds (1).

De même, le prêtre, sel de la terre, dans son contact obligé avec la société qui l'entoure, doit-il conserver la modestie, la gravité, la sainteté dans son maintien, ses actes, ses paroles, et ne pas se laisser envahir par la légèreté, la dissipation, la vanité des gens du monde. Il faut, au contraire, qu'au milieu des hommes, il conserve son âme si unie à Dieu, qu'il n'y perde rien de l'esprit de son saint état et ne soit pas contraint de faire devant Dieu et devant sa conscience ce triste et humiliant aveu : " Toutes les fois que j'ai été parmi les laïques, j'en suis revenu moins prêtre. "

Imprudences aboutissant à l'apostasie

Ne serait-ce pas pour avoir, par un zèle présomptueux mis de côté ces règles traditionnelles de la discrétion, de la modestie, de la prudence sacerdotales, que certains prêtres traitent de surannés, d'incompatibles avec les besoins du ministère dans le

suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant; levia etiam delicta, quæ in ip-sis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones-cunctis-afferant venerationem (S. Con. Trid. Sess. XXII, de Reform., c. 1.)

(1) Matth. v. 13.

temps où nous vivons, les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du Grand Séminaire ? On les voit aller, comme d'instinct, au-devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations. Plusieurs, hélas ! engagés témérairement sur des pentes glissantes où, par eux-mêmes, ils n'avaient pas la force de se retenir, méprisant les avertissements charitables de leurs supérieurs ou de leurs confrères plus anciens et plus expérimentés, ont abouti à des apostasies qui ont réjoui les adversaires de l'Eglise et fait verser des larmes bien amères à leurs évêques, à leurs frères dans le sacerdoce et aux pieux fidèles. Saint Augustin nous le dit : " Plus on marche avec force et rapidité quand on est en dehors du bon chemin, et plus on s'égaré " (1).

(A suivre)

Remarque

Il est des accusations qui cadrent si peu avec le texte du document sur lequel on les appuie, que les esprits superficiels ou irréfléchis seuls sont exposés à les gober. C'est pourquoi, en pareil cas, le silence de l'accusé est la meilleure manière de témoigner le mépris dont elles sont dignes.

L'état présent de la Question scolaire.

" C'est un devoir, mes bien chers Frères, de vous dire où nous en sommes au Manitoba et au Nord-Ouest pour la question des écoles, comme je l'ai fait, du reste, dans toutes nos autres paroisses ou missions durant ma visite pastorale. Mais afin d'éviter toute inexactitude, je me permettrai de citer un document officiel, envoyé le 25 septembre dernier au Saint-Siège, par tous les évêques de la province ecclésiastique de St-Boniface :

" Au Manitoba, rien n'est réglé d'une manière définitive ; les " injustes lois scolaires de 1890 et 1894 restent absolument les " mêmes et la constitution du pays demeure encore violée ; mais " on nous fait pratiquement des concessions aléatoires dont nous

(1) Enarr. in Ps. XXXI, n. 4.

“ tirons le meilleur parti possible, selon la direction de Votre Sainteté dans l'Encyclique : *Affari Vos*.”

“ Au Nord-Ouest, nous avons encore nos écoles catholiques séparées, mais avec des restrictions odieuses et intolérables. On nous impose des livres d'histoire et de lecture anti-catholiques et protestants; on rend l'obtention des diplômes presque impossible pour nos religieuses institutrices; et de plus on s'applique à restreindre tellement la mesure d'instruction religieuse que les écoles deviennent presque neutres en pratique. C'est, nous en sommes convaincus, le mot d'ordre de la Franc-maçonnerie.” (1)

Départ des Sœurs Missionnaires

Vendredi de la semaine dernière se sont embarquées pour l'Europe, trois Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Mlle Hectorine Guilbaut, des Grondines, en religion Sœur Marie du Bx Gentil, Melle Mary Daigneault de Montréal, en religion Sœur Marie Zélia de l'Annonciation, Melle Cléopée Bourgeois des Iles de la Madeleine, en religion Sœur Marie Agnella de Jésus.

Toutes trois vont terminer leur noviciat en France, avant d'être envoyées dans les missions lointaines.

Pensée.

Tout homme logique doit être nécessairement déiste, c'est-à-dire, croire en Dieu; tout déiste doit être nécessairement chrétien, et tout chrétien logique doit être nécessairement catholique.

Angleterre et Transvaal

Cette guerre rappelle passablement le combat de David contre Goliath. Qui sait si la fin ne sera pas la même!

(1) Cette déclaration a été faite par l'archevêque de S. Boniface, à Fort Ellico, Manitoba, le 8 octobre dernier.

D'un côté un empire dont l'étendue est triple de celle de l'Europe et dépasse le cinquième de la surface des terres immergées et dont la population forme le quart de l'humanité.

De l'autre côté un petit Etat dont la superficie est à peine les trois-cinquièmes de celle de la France et dont la population est seulement de 750.000 habitants, car ce pays est presque un désert à l'exception de quelques points où des agglomérations se sont formées. Sur cette population de 750.000 habitants il n'y a que 150.000 blancs ; et sur ces 150.000 blancs, il y a, si les statistiques sont exactes, 87.000 uitlanders (étrangers) et 63.000 Boërs, c'est-à-dire qu'en réalité l'Angleterre se prépare à partir en guerre contre un Etat de 63.000 habitants ; car il est bien entendu que les Boërs du Transvaal ne peuvent compter ni sur l'appui des indigènes noirs, qui ne les aiment pas, ni sur celui des uitlanders, dont les trois quarts sont des sujets britanniques.

Il est vrai que les Boërs du Transvaal peuvent compter sur le concours de ceux de l'Etat libre d'Orange et sur les sympathies de l'Association politique des afrikanders si puissante dans la Colonie du Cap. La population du Cap est en majorité favorable à la cause des Boërs. Le Transvaal et l'Etat libre d'Orange peuvent mettre sur pied 30.000 hommes, tous excellents tireurs, et si le gouvernement britannique ne veut pas exposer l'Angleterre à des défaites comme celle de Majuba-Hill, en 1881, il devra envoyer là-bas une armée de cinquante à soixante mille hommes. Sa meilleure et l'unique raison que l'Angleterre puisse invoquer pour se justifier est celle du fabuliste : "La raison du plus fort est toujours la meilleure."

C'est, en effet, ce qui découle d'un travail sur cette question du savant jurisconsulte français, M. Arthur Desjardins, dont voici la conclusion :

"La République sud-africaine est, dit-il, dans la sphère de sa législation intérieure, non pas un Etat mi-souverain, mais un Etat souverain. Elle doit donc, comme l'Angleterre elle-même selon les expressions des jurisconsultes anglais, "être libre et indépendante de tous les autres Etats pour les fins de la société internationale de même que les individus sont par nature libres et indépendants les uns des autres."

"Le plus petit Etat doit être, comme le charbonnier, maître chez lui."

“ Le cabinet actuel, dans lequel votre ministre des colonies occupe une si grande place, n'a-t-il pas commis une erreur juridique en voulant “ imposer ” au Transvaal une réforme de sa législation intérieure ?

“ N'a-t-il pas commis en même temps une erreur historique en invoquant, pour justifier une telle exigence, un droit préexistant qui n'existait plus :

“ Si l'on excepte ceux que peut égarer sur le sol britannique l'excès d'un patriotisme sans bornes, il n'est pas un homme d'Etat sérieux, pas un jurisconsulte sincère, même parmi les meilleurs amis du grand peuple anglais, j'ose l'affirmer, qui résolve négativement ces deux questions. C'est pourquoi la perspective d'une guerre entre la Grande-Bretagne et la République sud-africaine émeut si violemment tout le monde civilisé. Ce n'est pas qu'on porte aux Boërs un intérêt particulier ; hier encore on les connaissait à peine. Mais on est arrivé promptement à envisager ce petit peuple comme l'image de la justice internationale persécutée et du droit violé ”

En examinant une carte de l'Afrique du Sud, on voit que la république du Transvaal et celle d'Orange sont enclavées dans les possessions anglaises de la colonie du Cap, de Natal, du Béchouanaland et de la Zambézie appelée aussi Rhodésia. Elles sont séparées de l'Océan Indien à l'est par la Natalie et le pays des Zoulous d'un côté et par les possessions portugaises de Lourenço-Marquez et Delagoa-Bay de l'autre. On sait toutes les tentatives faites par l'Angleterre pour s'emparer de cette dernière position qui est reliée à Prétoria, capitale du Transvaal, par un chemin de fer. Ils seraient maîtres ainsi des quatre ports principaux d'où partent les voies ferrées vers l'intérieur, privant les deux petites Républiques de toute communication avec l'extérieur.

Si le Transvaal et l'Orange se trouvent de par ce fait dans un état de faiblesse économique indiscutable, ils ont par contre l'avantage, au point de vue stratégique, d'être situés sur un plateau élevé d'environ 1400 mètres au-dessus du niveau de la mer et protégés par des chaînes de montagnes, telles que le Drakemberg et le Randberg. Outre la race boër issue des Hollandais établis dans le pays depuis plus d'un siècle, cette partie de l'Afrique nourrit une race indigène encore à l'état sauvage. Ces indigènes, qui sont connus sous les noms de Cafres, Zoulous

Hottentots, sont considérés avec les habitants de quelques îles de l'Océanie, comme les plus barbares et les moins aptes à la civilisation.

L'indépendance du Transvaal date à proprement parler de 1848, époque à laquelle les Boërs se donnèrent une constitution et élurent un président, M. Pretorius. Il fut reconnu par l'Angleterre ; mais celle-ci ne tarda pas à violer les droits du nouvel Etat qui fut annexé en 1877, et reconnu indépendant en 1884.

Trois grandes rivières entourent ces deux Etats et leur servent en grande partie de frontière avec les possessions britanniques.

Une inexactitude

On nous fait remarquer, avec une bienveillance que nous savons apprécier, une erreur de date commise dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse*. On a coutume, en pareil cas, d'incriminer les typographes. Quant à nous, nous préférons en accepter la responsabilité.

Il n'y a pas eu de guerre entre l'Angleterre et le Transvaal en 1884 ; mais à la suite d'hostilités reprises entre ces deux pays en 1881, l'Angleterre fut forcée en 1884 de reconnaître l'indépendance du Transvaal. Au fond comme on le voit, c'est presque blanc bonnet et bonnet blanc.

L'impérialisme

La presse anglaise du Canada-unanime sur la question du contingent a démontré, une fois de plus, sa puissance irrésistible. Maintenant, l'impérialisme est malheureusement sorti du domaine spéculatif pour entrer dans celui des faits. Cet aboutissement était facile à prévoir et n'a pas lieu d'étonner ceux qui suivent la marche des idées.

Les médecins et l'hypnotisme

Un rescrit du Saint-Office, en réponse au doute exposé par des médecins catholiques sur la licéité des expériences d'hypnotisme faites dans un but médical, distingue parmi ces expé-

riences celles où il s'agirait de faits dépassant d'une manière évidente les forces de la nature, et celles où il y aurait lieu de douter qu'il en fût ainsi. Dans le premier cas, il n'est point permis d'y prendre part, puisqu'on se trouverait directement en contact avec des esprits qui ne peuvent être assurément les bons anges. Dans le second cas, l'intervention des médecins catholiques est "tolérée," pourvu qu'il n'y ait point danger de scandale et que les médecins protestent qu'ils ne veulent avoir aucune part dans les faits préternaturels. Rien de plus sage que cette réponse, qui laisse aux savants chrétiens le soin d'examiner les faits d'hypnotisme, tout en indiquant dans quelles limites les expériences doivent avoir lieu.

Léon XIII et les journaux catholiques

"Ce n'est pas avec moins d'instance que Nous vous renouvelons le conseil de travailler avec autant de zèle que de prudence à la rédaction et à la diffusion de journaux catholiques. Car, à notre époque, le peuple ne se forme guère d'opinions et ne règle guère sa vie que d'après la lecture quotidienne des journaux. Et c'est vraiment pénible de voir les bons négliger des armes qui, maniées par les impies avec un charme trompeur, préparent la ruine déplorable de la foi et des mœurs. Il faut donc que les styles s'aiguisent, que la verve littéraire se déploie pour que le mensonge cède le pas à la vérité et que la voix de la droite raison et de la justice se fasse peu à peu accepter des esprits prévenus. (1)"

L'enfer

Qu'il y ait un enfer; que Dieu punisse dans l'autre monde ceux qui, après l'avoir offensé gravement dans celui-ci, meurent impénitents: c'est une incontestable vérité. Pour la nier, il faudrait contredire, non seulement les paroles expresses de l'Écriture, l'enseignement unanime des Pères et les définitions de l'Église, mais encore le témoignage de la raison et la croyance universelle des peuples.

(1) Encyclique aux évêques du Brésil.

D'abord, l'Écriture proclame avec insistance l'existence d'un enfer. Ouvrons seulement l'Évangile : nous y verrons qu'une des grandes préoccupations du Sauveur était d'inspirer aux hommes la crainte des châtimens d'outre-tombe. *« Ne craignez pas, disait-il, ceux qui peuvent tuer votre corps ; mais qui, après cela, n'ont plus de mal à vous faire. Craignez plutôt celui qui peut jeter l'âme en enfer. Oui, je vous le dis, c'est celui-là qu'il faut craindre. »* (Luc, XII, 4.) *« Si votre œil vous scandalise, disait-il encore, en désignant par là les objets que nous chérissons comme la prunelle de notre œil, arrachez-le. Il vaut mieux pour vous entrer dans la vie n'ayant qu'un œil, qu'en avoir deux et être jeté en enfer, où le ver des réprouvés ne meurt point et où le feu ne s'éteint jamais. »* (Marc, IX.)

Aux textes de l'Écriture, toute la tradition fait écho. Les saints Pères, les docteurs, tout ce que le christianisme compte d'hommes célèbres par leurs talents et leurs vertus, ont cru et enseigné l'enfer. L'Église en a proclamé plusieurs fois l'existence. Écoutez, par exemple, cette définition du Concile œcuménique de Florence : *« Nous croyons que les âmes de ceux qui meurent souillés du péché mortel descendent aussitôt en enfer. »*

Quand bien même la révélation serait muette sur l'existence de l'enfer, notre seule raison la proclamerait assez haut. Sur terre, un grand nombre de crimes restent impunis ; souvent même, leurs auteurs vivent dans la joie et le bonheur. S'il n'y avait point d'enfer pour les châtier, il faudrait taxer Dieu d'injustice et l'accuser d'être indifférent entre le bien et le mal.

Sur la nature des peines de l'enfer, Jésus-Christ nous a dit une parole bien précise. C'est la sentence qu'il doit prononcer au dernier jugement contre les réprouvés : *« Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel. »* D'après cette parole, il y a deux peines dans l'enfer : *la privation de Dieu, et le supplice du feu.*

Les théologiens ont nommé la première la peine du *dam*. *Dam* est un mot latin qui signifie *perte*. Il est bien propre à désigner le premier tourment des réprouvés. Car en perdant Dieu, ils ont tout perdu.

Avec la peine du *dam*, les damnés subiront la peine du *sens*.

Le feu sera l'instrument de cette seconde peine. On n'en saurait douter : dans l'Évangile, Notre-Seigneur emploie jusqu'à onze fois le mot *feu* pour désigner l'enfer.

Quelle est la nature de ce feu ? Nous ne le savons pas. Quelques interprètes ont avancé que le mot *feu* est ici pris au figuré. La principale raison qu'ils en donnent, c'est que le feu de l'enfer tourmente les démons et les âmes ; or, disent-ils, s'il était matériel, il ne pourrait agir sur les esprits. Mais ce raisonnement paraît bien faible, quand on réfléchit que, tous les jours, notre corps, tout matériel qu'il est, agit sur notre âme qui est esprit, et la fait souffrir. Aussi, bien que l'Église n'ait rien défini sur ce point, il ne nous paraît guère possible de donner un sens figuré aux expressions de l'Évangile. Le feu qui tourmente les damnés est un feu réel et matériel.

C'est là, du reste, à peu près tout ce que nous pouvons en dire. Nous savons bien que les peintres, les poètes, les prédicateurs se sont ingéniés plus d'une fois à en décrire la nature et les effets. Mais leurs tableaux appartiennent plus au domaine de l'imagination qu'à celui de la foi. Contentons-nous de dire que si Dieu nous en a révélé assez pour nous faire craindre l'enfer il ne nous a point dit tout ce qu'il faut pour le comprendre.

Il est cependant une chose que nous devons ajouter : c'est que les peines qui constituent l'enfer, ne sont point ressenties également par tous les damnés. En enfer, comme au ciel, il y a différentes demeures. Cette inégalité est fondée sur la justice de Dieu qui proportionne le châtement au degré de culpabilité, Jésus-Christ, du reste, a pris soin de nous le dire : Sodome et Gomorrhe, Tyr et Sidon seront, au dernier jour, traitées avec moins de rigueur que les villes auxquelles l'Évangile a été prêché (Matth. x, 15).

Nous arrivons à la dernière question : *Combien dureront les peines de l'enfer ?* elles dureront éternellement.

Ouvrez l'Évangile. Vous entendrez dire à saint Jean-Baptiste que "*le Fils de Dieu opérera le discernement des hommes, comme le vanneur fait pour le grain ; qu'il mettra le froment dans son grenier, et brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*" (Matth. III, 12). Notre-Seigneur lui-même vous dira qu'il faut consentir aux plus douloureux sacrifices, plutôt que de s'exposer à l'éternel supplice "*du ver qui ne meurt point et du feu qui ne s'éteint pas.*" (Matth. xviii). Il vous dira qu'après le jugement, "*les méchants iront au supplice éternel, pendant que les justes iront à la vie éternelle.*" (Matth. xxv).

La Tradition chrétienne est l'écho fidèle de l'Évangile. Un seul écrivain ecclésiastique osa mettre en doute l'éternité des peines. C'était Origène, au troisième siècle. Toute l'Église éleva la voix pour le condamner. Ecoutez cette définition que cinq Conciles œcuméniques ont ratifiée : " Si quelqu'un dit ou pense que le châtement des démons et des hommes impies n'est que temporaire et qu'il finira un jour, qu'il soit anathème ! "

Contre cette affirmation si claire et si catégorique de l'éternité des peines, les incrédules ont élevé bien des protestations. De tous nos dogmes, il n'en est peut-être pas un qu'ils aient plus attaqué que celui-ci.

Toutes leurs objections peuvent se réduire à trois. L'éternité de l'enfer, disent-ils, est opposée à la *sagesse*, à la *bonté* de Dieu. Si Dieu est *sage*, peut-il vouloir une peine qui torture toujours, sans corriger jamais ? S'il est *juste*, peut-il punir un péché d'un instant par un supplice sans fin ? S'il est *bon*, peut-il tourmenter éternellement ses créatures, sans avoir pitié d'elles ?

À ces difficultés nous pourrions nous contenter d'exposer tranquillement l'affirmation de Dieu. Nous allons cependant les regarder en face ; et voir que la *sagesse*, la *justice* et la *bonté* de Dieu réclament impérieusement l'éternité de l'enfer.

(A suivre)

Les finissants du Petit Séminaire de Québec
depuis la fondation de cette institution

(Suite)

De 1674	à	1685
Bernard St Castin	J. André Larue P.	
Jacques Bizar, P.	Pierre Perthuis	
F. G. de Longueuil		
	1705	
Pierre de Lotbinière	Louis Mercier, P.	
Gervais Lefebvre		
	1709	
Étienne Buisson	Michel Poulin, P.	
J. B. Dugast	Alexis Cloutier, P.	
É. Auclair Desnoyers, P.	Pierre Auclair, P.	
Raphël Gagnon		

	1710
Théodore St Simon	
	1712
Jac. Vautour	Matthieu Amiot
Robert A. Desnoyer.	
	1713
Louis G. Lepage, P.	André Et. Jouriau, P.
Claude Lavoie, P.	Honoré Marchand
Nicolas de Meloise, P.	J. B. Arnaud, P.
Dom. A. R. T. de la Source	Guy Lucien Pilet
Joseph Charles, P.	Joseph Voyer, P.
	1715
Jos. Picard	Ls. Joseph Robert
	1716
Ls. Manfils, P.	Alexandre St Simon
Chs. Juchereau	Jean Mercier
Ls. Périgni	Jos. Resche, P.
J. B. Lacoudray, P. (1)	Joachim Fornel.
	1717
Jac. Tivierge	
	1718
Jos. Peuvret	
	1719
Pierre Gausselin dit Haimard	F. R. J. Lacorne dit Dubreuil
C. Ant. de Tonancour, P.	P. Pierre Dupont
C. de Lagemmerais, P.	Jean Poulin
	1720
J. Amb. Gaillard, P.	
	1721
Ls. de la Gorgendière.	
	1723
J. Angers	
	1724
Frs. Barthélemi	Jean F. Genet, P.
Ls. Fangas	
De 1726	à 1730
Jos. Gagnon, P.	Louis F. Desgly
Frs. L. Soupirant, P.	J. Dufrost de Lagemmerais, P.
L. Ph. Marichand Desgly, E(2)	Ls. B. Castonguay, P.

(1) L'un des anciens curés du Cap-Santé.

(2) Premier évêque canadien français.

Jos. Cardin, P.

Jac. Jos. Lacombe, P.

J. B. C. Bârbel, P.

Frs. Martel, P.

Pierre Lafleur

1731

J. B. Noël, P.

Cérémonies religieuses

Le 9 novembre 1899, en l'église du Bon-Pasteur de Québec, Mademoiselle Exilia Dayon, de Saint-François, comté de Beauce a revêtu l'habit de la Congrégation des Servantes du Cœur Immaculé de Marie, sous le nom de Sœur Marie de Saint-Philéas, novice converse.

Ce même jour, Sœur Mathilda Campbell, de Sainte Cécile du Bic, comté de Rimouski, en religion Marie de Saint Dominique, a fait sa profession religieuse.

Monseigneur C. A. Marois, Vicaire Général, a présidé ces deux cérémonies et a donné le sermon de circonstance.

Saint'Antoine-Marie Zaccaria

Un document spirituel trouvé parmi ses récits nous dévoile avec précision quelle trempe et quelles vertus il demandait à ses disciples. Quand vous verrez, écrit-il, les bonnes mœurs se corrompre, remplissez-vous d'amour de Dieu et de zèle pour les âmes, et examinez si vous reconnaissez en vous les qualités que doit avoir un réformateur. Pour réussir, il faut un cœur généreux parce que vous verrez s'élever contre vous non seulement les démons invisibles, mais surtout les démons visibles qui sont les tièdes, dont le nombre est infini. Il faut persévérer et s'habituer aux opprobres, aux mépris, aux humiliations de tout genre; or il est impossible d'y parvenir sans diriger habituellement vers Dieu ses pensées et ses affections, et sans donner à son âme la nourriture substantielle de la prière et de l'oraison. Il ne faut avoir d'autre but que la gloire de Dieu et ne chercher que l'accomplissement de sa volonté. Celui qui aime Dieu ne s'arrête pas à moitié chemin, il tend à la perfection et, soutenu par la grâce, aspire à devenir de plus en plus saint."

Abrégé de l'Histoire du Canada (1).

- 1497 — 24 juin. Cabot découvre le Cap Breton.
 1500 — Gaspar Cortereal entre dans le golfe St-Laurent.
 1517 — Sébastien Cabot découvre la baie d'Hudson.
 1524 — Verrazano explore les côtes de la Nouvelle-Ecosse.
 1534 — 1er juillet. Descente de Jacques Cartier à la baie des Esquimaux. Première descente sur le sol canadien.
 1535 — Juillet. Deuxième visite de Cartier. 10 août. Cartier jette l'ancre dans une petite baie à l'embouchure de la rivière St-Jean. En l'honneur du saint du jour, il donne à cette baie le nom de St-Laurent, lequel fut plus tard étendu à tout le golfe.
 1540 — Troisième visite de Cartier.
 1542-43 — De Roberval passe l'hiver au Cap Rouge (Québec).
 1598 — Le marquis de la Roche débarque 40 forçats sur l'île de Sable, où ils restèrent cinq années sans secours. Douze seulement furent retrouvés vivants quelques années plus tard.
 1603 — Première visite de Samuel de Champlain au Canada.
 1605 — Fondation de Port Royal en Acadie par le baron de Poutrincourt. Acadie vient du mot sauvage : "Cadie", qui signifie place d'abondance.

(A suivre.)

Calendrier

19	DIM.	b	IV Nov. et 6 ap. l'Eph. Ste Elisabeth de Hongrie, veuve. <i>Kyr</i> des dbles, Vêp à cap. du suiv., mém. du préc. et du dim.
20	Lundi	b	S Félix de Valois, confesseur.
21	Mardi	b	Présentation de la Ste Vierge. <i>dbl. maj.</i>
22	Mercredi	r	Ste Cécile, Vierge et martyre.
23	Judi	r	S. Clément I, pape et martyr.
24	Vend.	b	S. Jean de la Croix, confesseur.
25	Samd.	r	Ste Catherine, vierge et martyre.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la Congrégation de Saint Roch, le 19 ; à Saint Victor, le 20 ; au Cap-Rouge, le 21 ; à Saint-Agapit, le 23 ; à Saint-Léonard, le 25.

(1) Tiré de l'annuaire du gouvernement fédéral par le moniteur acadien.
 Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.